



DEPARTEMENT DE L'OISE (60)

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

Approbation	
20/03/2023	APPROBATION
VERDI	
<small>SIEGE SOCIAL: 96 rue de Valenciennes - 75009 Paris - Tél:01 42 25 01 21 - Fax:01 72 18 45 48 <small>AGENCE OISE: 21 rue aux Minimes - 60000 Reims - Tél: 03 26 46 26 20 - Fax:03 21 13 68 63 - www.verdi.com</small> </small>	

Date	Modifications
19/07/2021	ARRÊT
20/03/2023	APPROBATION

Règlement Graphique

Pièce n°	<h1>P.L.U.</h1> <h2>Plan Local d'Urbanisme</h2>
Echelle	
1:5 000	
Orientation	



Légende

- Zones du PLU**
- Zone urbaine ancienne (UA)
 - Zone d'habitat du Petit Fercourt en continuité de Saint-Geneviève (UB)
 - Zone urbaine pavillonnaire à vocation principale d'habitat (UC)
 - Zone urbaine spécifique aux équipements publics (UP)
 - Zone industrielle (UI)
 - Zone urbaine à vocation ferroviaire (UY)
 - Zone de développement économique (2AUe), dont l'urbanisation dépend d'une évolution du PLU
 - Zone à urbaniser sur le long terme à vocation d'habitat (2AUH), dont l'urbanisation dépend d'une évolution du PLU
 - Zone à vocation d'habitat immédiatement urbanisable (1AUH)
 - Zone agricole (A)
 - Zone naturelle et forestière (N)
 - Secteur naturel de protection des points de captage d'eau potable (Ne)
 - Secteur naturel accueillant une urbanisation peu dense (Nh)
- Prescription d'urbanisme**
- Espace Boisé Classé (EBC), au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé (ER), au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Chemin à préserver, au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
 - Interdiction d'accès
 - Puit à préserver, au titre de l'article L.1511-19 du code de l'urbanisme
 - Mare à protéger, au titre de l'article L.1511-19 du code de l'urbanisme
 - Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.1511-19 du code de l'urbanisme
 - Calvaire à protéger, au titre de l'article L.1511-19 du code de l'urbanisme

